

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 septembre 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-86**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 septembre 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 6 septembre 2024.

Point de l'ordre du jour :

4.4. Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 2124-76,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la vacance du logement de fonction,

Exposé de la décision :

En vertu de l'article R. 2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques, il revient au conseil d'administration d'attribuer les concessions de logement par nécessité absolue de service.

Proposition de décision soumise au conseil :

- attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service à Mme Sylvie Vauzelle, technicienne à la direction de la prévention, logistique, santé, sécurité et sûreté (logement de 103 m² situé au 60 rue du Plat d'Etain 37000 Tours – bâtiment F), à compter du 1^{er} octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 21
Membres présents : 13	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 8	Votes exprimés : 21
Total des membres présents et représentés : 21	Majorité requise : 11
	Pour : 21
	Contre : 0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI